**OISEAU-CLUB-REMOIS**

**Siège Social : 85 rue Baron 51100 Reims**

**Président : Sylvain CHARTIER**

**Tél : 06 70 89 39 51**

**Mail : sylvain.chartier6@orange.fr**

**BOURSE AUX OISEAUX D’ELEVAGE**

**ET EXPOSITION**

**DIMANCHE 25 Février 2024 (à la péniche près de Reims)**

**REGLEMENT**

**L’OISEAU-CLUB-REMOIS** organise une **BOURSE AUX OISEAUX D’ELEVAGE ET UNE EXPOSITION** le **DIMANCHE 25 FEVRIER 2024 :**

**Lieu : La péniche – route de Neufchâtel 51220 COURCY.**

Peuvent participer à cette **BOURSE AUX OISEAUX d’ELEVAGE,** tous les éleveurs amateurs membres d’une association et ayant un numéro d’éleveur (numéro d’éleveur qui figure sur les bagues des oiseaux).

Tous les oiseaux participant à cette bourse devront impérativement être **identifiés avec une bague** **officielle fermée.**

Pour les oiseaux relevant de l’inscription au fichier National d’Identification de la Faune Protégée (I.F.A.P), voir Liste <https://www.i-fap.fr/>.), les éleveurs de ces oiseaux devront être en possession de leur inscription, l’acquéreur devra être informé des démarches à effectuer pour renseigner le fichier des coordonnées du nouveau propriétaire.

Les oiseaux d’espèces protégées de la faune européenne, les oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l’ensemble du territoire et les oiseaux inscrits à l’annexe A du règlement CITES de couleur ancestrale ne pourront pas participer.

Les attestations de provenance d’un département indemne de maladie de Newcastle et d’influenza aviaire seront demandées par l’**OISEAU-CLUB-REMOIS aux Directions Départementales de l’Emploi, du Travail, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.**

Afin de permettre d’effectuer ces demandes dans les délais, merci de respecter la date limite d’inscription fixée au :

**12 Février 2024, délai de rigueur, (date de réception chez les organisateurs)cette date est très importante.**

**Passé ce délai, aucune participation ne pourra être enregistrée.**

**Nous sommes en risque élevé GRIPPE AVIAIRE et en application de l’arrêté Ministériel du 25 septembre 2023, les clubs organisateurs doivent être en possession des attestations sur l’honneur. Ces documents permettront de solliciter l’administration pour obtenir une dérogation.**

Afin de respecter les dispositions relatives au bien-être animal, les oiseaux ne devront pas être nombreux dans les cages. Les exposants doivent veiller à ce que les oiseaux présentés disposent, en permanence, d’eau et de nourriture adaptée.

Les participants à cette bourse devront renseigner les acquéreurs des d’oiseaux sur leurs différents besoins ainsi que leurs régimes alimentaires.

Les éleveurs ayant participé depuis moins de trente jours à une manifestation internationale (concours, exposition ou bourse) devront fournir à l’arrivée des oiseaux un certificat sanitaire établi par un vétérinaire.

Ouverture de la salle **8 heures.**

Les oiseaux devront être complétement installés pour **9 heures 30.**

La **BOURSE AUX OISEAUX D’ELEVAGE** est ouverte de **10 Heures à 12 Heures 30 et de 14** **Heures à 17 Heures**.

Une possibilité de restauration sur place pour le repas du midi est prévue et assurée par le restaurant la Péniche à compter de 11 euros.

L’**OISEAU-CLUB-REMOIS** remettra aux exposants les certificats de cession ainsi qu’un tableau récapitulatif à leur arrivée dans la salle.

**Un certificat de cession devra être remis à chaque acquéreur**, pour tout oiseau cédé afin de lui permettre d’être en possession des coordonnées de l’éleveur et de pouvoir le recontacter pour toutes informations complémentaires.

**L’ensemble des fiches de cessions remplies par l’éleveur doivent comprendre le numéro de bague de l’oiseau, le nom et l’adresse complète de l’acquéreur. Chaque exposant devra remettre le tableau récapitulatif ou une copie des fiches de cessions au Responsable de l’Organisation de la Bourse avant son départ de la salle.**

Dans un souci d’équité, des prix minimums par famille d’espèces seront fortement recommandés.

A titre indicatif.

Canari de couleur ou posture 20 euros

Exotique type mandarin 10 euros

Petite perruche type ondulé 10 euros

Moyenne perruche type calopsitte 20 euros

Grande perruche 50 euros

Les prix devront être indiqués sur les cages

L’oiseau-club-Rémois, organisateur de cette bourse, décline toute responsabilité pour toutes ces transactions, notamment, perte, vol ou mortalité des d’oiseaux quelle qu’en soit la cause et le matériel exposé.

Le fait d’engager des oiseaux à la bourse vaut acceptation du présent règlement

La mise à disposition de la table est de : **15, 00 Euros.**

**Les documents doivent être reçus chez les organisateurs pour le** **12 Février 2024 délai de rigueur**

La **BOURSE AUX OISEAUX d’ELEVAGE**  permet également aux éleveurs de mettre en vente du matériel d’élevage d’occasion (cages, volières, nids, mangeoires, abreuvoirs…..) ainsi que des livres et des revues consacrés aux oiseaux.

A l’issue de la manifestation il vous sera demandé un petit coup de main pour nettoyer votre table et balayer la salle merci à l’ avance.

**MERCI D’INFORMER LES ELEVEURS ET LES PASSIONNES D’OISEAUX D’ELEVAGE QUE VOUS CONNAISSEZ AFIN QU’ILS PUISSENT Y PARTICIPER OU VENIR VISITER.**

**BULLETIN D’INSCRIPTION ET LISTE DES OISEAUX PRESENTES CI JOINT A REMPLIR ET A RETOURNER POUR LE 12 Février 2024 délai de rigueur, date de réception chez les organisateurs.**